



**LES SABOTS DU PERCHE SENONCHOIS  
BULLETIN D'ADHESION  
ANNEE 2023/2024**

**Nouvelle adhésion**

**Renouvellement**

Nom : ..... Prénom : .....  
Date de naissance : ..... Sexe : F  M   
Adresse : .....  
.....  
C.P. : ..... Ville : .....  
Nationalité : .....  
N°Tél. : ..... N° Port. : .....  
Adresse e-mail : .....

Je m'engage à respecter le règlement intérieur de l'association (au verso)

**LE REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD)**

« en fournissant votre adresse électronique, vous consentez à ce que vos informations personnelles soient seulement utilisées dans le cadre de votre demande, de la relation commerciale éthique et personnalisée »

- j'accepte de recevoir la newsletter de la FFRandonnée et de ses avantages partenaires.  
 je n'accepte pas de recevoir la newsletter de la FFRandonnée et de ses avantages partenaires  
 j'étais anciennement licencié à la Fédération Française de la randonnée pédestre. N° licence : .....

Fournir un certificat médical de non contre-indication (modèle sur notre site)

Montant de la cotisation individuelle: **36.75€** (licence, assurance et cotisation au club comprises)

Abonnement Passion Rando, magazine (facultatif) : + 10€ (4 numéros sur 1 an)

Mode de règlement : Chèque Bancaire ; Chèque Postal ; Numéraire.

Chèque à établir à l'ordre des Sabots du Perche Senonchois.

Nous proposons : Randonnées pédestres : pratique un mercredi et un dimanche sur deux.

Randonnées santé : le mardi après midi

Marche Nordique : le jeudi ou le vendredi après midi ou le samedi matin une semaine sur deux.

Demandez nous le programme.

Nos sorties sont toujours affichées sur notre site : [sabtssenonchois.jimdo.com](http://sabtssenonchois.jimdo.com)

**Document à signer :**

J'ai noté que le Code du sport fait obligation aux associations d'une Fédération Sportive d'assurer leur responsabilité civile et celle de leurs adhérents et de délivrer une licence à tous les membres randonneurs.

Je reconnais qu'outre cette garantie qui me sera acquise, il m'a été proposé des formules d'assurances facultatives complémentaires et accepte de prendre la licence IRA proposée par mon club.

IRA Licence individuelle : responsabilité civile et accidents corporels :

28.25€ + cotisation club de 8.50€ = 36.75 € par personne

FRA Licence familiale : responsabilité civile et accidents corporels

56.30€ + cotisation club de 8.50€ par adhérent. (exemple) = 81.80 € pour un couple+1 enfant

Revue Passion Rando, magazine (facultatif) : 10€ en plus

Garanties complémentaires (voir le site des sabots ou nous consulter)	Option 1	décès, invalidité	à partir de	5.00 €
	Option 2	indemn.journ.(incap.travail)	à partir de	17.00 €
	Option 3	aide ménagère après hospit.		20.00 €
	Option 4	maintien salaire		93.00 €
	Option 5	perte emploi (salarié, dirigeant ass.)		25.00 €

Les Sabots du Perche Senonchois

[sabots.senonchois@laposte.net](mailto:sabots.senonchois@laposte.net)

<http://sabtssenonchois.jimdofree.com>



**CERTIFICAT MEDICAL** : CACI (certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport

Règles concernant les certificats médicaux pour les adhérents FFRandonnée :

- 1- **Pour toute première prise de licence, un CACI pour la pratique des activités de marche et de randonnée et activités connexes (loisirs et /ou compétition) datant de moins de six mois est obligatoire**, et à chaque reprise de licence après une interruption de deux saisons sportives ou plus.
- 2- **Renouvellement annuel de la licence** : le pratiquant doit attester avoir rempli l'auto-questionnaire personnel de santé fourni par la FFRandonnée et avoir répondu « non » à toutes les questions en toute honnêteté. En cas de réponse positive à une ou plusieurs questions en toute honnêteté, la commission médicale fédérale conseille vivement de consulter un médecin sur la poursuite des pratiques concernées. Cet auto-questionnaire est la propriété du licencié et ne doit pas être montré au club. Toutefois, pour la Marche Nordique, un certificat est obligatoire tous les 3 ans.
- 3- **Participation à des compétitions ou évènements sportifs assimilés comme tels par la FFRandonnée** : un CACI daté de moins de six mois est obligatoire tous les trois ans lors du renouvellement de la licence.
- 4- **Pour les mineurs** : aucun CACI n'est requis lors d'une prise de licence ou de son renouvellement. Il faut seulement l'attestation par les responsables de l'autorité parentale que l'auto-questionnaire spécifique aux mineurs (réglementaire) a été rempli conjointement (parents et enfant) et que toutes les réponses aux questions sont négatives. Dans le cas d'un ou plusieurs réponses positives, la consultation du médecin est obligatoire pour établir (ou pas) un CACI datant de moins de six mois pour la ou les disciplines concernées.

#### **AUTORISATION DU DROIT A L'IMAGE :**

Des photos sur lesquelles vous pouvez figurer sont prises avec l'autorisation du club lors des activités. Vous disposez d'un droit à l'image.

- J'autorise la prise de vue et la publication de l'image sur laquelle j'apparais, ceci sur différents supports (écrit, électronique, audiovisuel) et sans limitation de durée.
- Je reconnais avoir pris connaissance de l'utilisation qui en est faite dans le cadre de la publication, de la promotion et de la publicité à l'usage exclusif de l'Association.

Fait à

le

**Signature (précédée de la mention lu et approuvé)**

CE DOCUMENT SERA ARCHIVE PAR LE CLUB (délai légal 30 ans)\*

#### **APPLICATION : Ma RANDO** : l'appli mobile de la FFRandonnée

La FFRandonnée et ses 115 comités se sont lancés dans la numérisation de leurs 215 000 kilomètres d'itinéraires. Toutes les données collectées par les bénévoles génèrent de véritables parcours numériques accessibles via notre nouvelle application Ma RANDO. En tant que licencié, vous bénéficiez d'un accès gratuit à cette application. Mais vous pouvez aussi choisir des formules plus complètes. Tarifs disponibles sur [ffrandonnee.fr](http://ffrandonnee.fr).

Vous pouvez aussi y accéder par l'intermédiaire du site du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre : [eure-et-loir.ffrandonnee.fr](http://eure-et-loir.ffrandonnee.fr)



## REGLEMENT INTERIEUR

### INTRODUCTION :

L'association « LES SABOTS DU PERCHE SENONCHOIS » a pour objet la pratique de la randonnée pédestre.

La randonnée pédestre est une activité sportive se pratiquant en pleine nature, dans le respect des lieux traversés.

Afin de donner à chacun le loisir d'exercer cette activité dans les meilleures conditions de convivialité, vous trouverez ci-dessous, tous les articles de notre règlement intérieur qui doivent garantir à chacun : respect mutuel, éthique et sécurité.

### PRATIQUE ASSOCIATIVE

- L'adhésion est obligatoire pour participer aux activités (deux demi-journées à l'essai, mais attention sans assurance individuelle).
- Les adhérents de moins de 16 ans qui participent aux randonnées devront être accompagnés par un de leurs parents ou par un adulte désigné par écrit par leurs parents.
- Prévoir un équipement et un matériel adaptés aux caractéristiques de la randonnée programmée (boissons, chaussures, vêtements, alimentation...)
- Chaque membre doit se conformer aux consignes données par l'animateur de la randonnée.
- Les animaux sont interdits pendant la randonnée.
- Covoiturage : le tarif kilométrique est fixé chaque année par l'assemblée générale.
- Des photos peuvent être prises au cours des sorties ; les personnes qui ne souhaitent pas paraître sur ces photos doivent le signaler par écrit au bureau de l'association.

### RESPECT COLLECTIF

- Dans le cadre de la pratique associative, l'activité s'effectue dans le respect des règles d'encadrement.
- Chaque membre de l'association respecte les délais et horaires afin de ne pas retarder le groupe collectif.
- La pratique de la randonnée pédestre doit se faire dans le respect des lieux et milieux de pratique.
- Chaque membre doit impérativement respecter le code de la route :
  - . marcher à droite ou à gauche suivant les consignes du responsable de la randonnée
  - . se regrouper lors d'une traversée de route, attendre l'ordre pour l'effectuer et emprunter les passages piétons quand il y en a.

Ces différentes pratiques engagent la responsabilité de l'organisateur et de l'encadrement.

En adhérant aux SABOTS DU PERCHE SENONCHOIS, le membre connaît, accepte, respecte et fait respecter ce présent règlement.

Fait en Assemblée Générale, le 23 Septembre 2008.

---

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et je m'engage à le respecter.

Nom : ..... signature :